

# FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date d'émission 18-sept.-2025 Date de révision 18-sept.-2025 Numéro de révision 2

### 1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit ACTIVUS 500SC

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit 1000920

Numéro UN ou numéro

d'identification

UN3082

**Synonymes** 

Numéro(s) d'enregistrement 35630

<u>Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière</u>

d'utilisation

Utilisation recommandée Herbicide

Restrictions d'utilisation Suivez les instructions de l'étiquette

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Identificateur du fournisseur initial

ALBAUGH LLC 1525 NE 36th St, Ankeny, IA 50021 USA

Numéro de téléphone à composer

en cas d'urgence

En cas de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident d'urgence chimique :

- Appelez CHEMTREC de jour comme de nuit aux États-Unis et au Canada : 1-800-424-9300, en dehors des États-Unis et du Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés) } par Pour les urgences médicales uniquement :
- Appelez Albaugh LLC jour et nuit aux États-Unis et au Canada : 1-888-347-6732

# 2. Identification des dangers

### Classification

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux conformément au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) du Canada\*\*\*

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 5
Toxicité aiguë - cutanée	Non classé
Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé
Sensibilisation des voies respiratoires	Non classé
Sensibilisation de la peau	Non classé
Cancérogénicité	Non classé

### 1000920 - ACTIVUS 500SC

Date de révision 18-sept.-2025

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Non classé

### Éléments d'étiquetage

#### **Aucun**

### Mentions de danger

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux conformément au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) du Canada\*\*\*

#### Autres renseignements

Aucun renseignement disponible.

# 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Substance

Non applicable.\*\*\*

### Mélange \*\*\*

Nom chimique	CAS No.	% en poids	Hazardous Material Information Review Act registry number (HMIRA registry #)	Date HMIRA filed and date exemption granted (if applicable)
Sulfentrazone	122836-35-5	40.07 - 42.55	-	
Water	7732-18-5	40.69 - 43.21	-	
Propylene Glycol	57-55-6	9.5 - 10.5	-	
Other Ingredients (non-hazardous)	N/A	4.0 - 6.5	-	
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	0.03 - 0.04	-	

# 4. Premiers soins

# Description des premiers soins

**Inhalation** Déplacer à l'air frais.

Contact avec les yeux Rincer à fond avec une grande quantité d'eau pendant au moins quinze minutes, en

soulevant les paupières inférieures et supérieures. Consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver la peau à l'eau et au savon.

**Ingestion** Rincer la bouche.

### Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Aucun connu.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

**Note aux médecins** Traiter en fonction des symptômes.

Date de révision 18-sept.-2025

# 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à

l'environnement immédiat.

Incendie majeur AVERTISSEMENT: L'utilisation d'une pulvérisation d'eau pour combattre un feu peut se

révéler inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser un produit renversé avec des jets d'eau à haute pression.

Dangers particuliers associés au

produit chimique

Aucun renseignement disponible.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité au choc Aucun.

Sensibilité à la décharge

électrostatique

Aucun.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales

pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

# 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

**Précautions personnelles** S'assurer une ventilation adéquate.

#### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Méthodes de confinement** Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute

sécurité.

**Méthodes de nettoyage** Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

# 7. Manutention et stockage

#### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention

sécuritaire

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Craint le gel. Conserver hors de la portée des enfants. Garder/entreposer dans le

contenant d'origine seulement. Entreposer à la température ambiante.

1000920 - ACTIVUS 500SC Date de révision 18-sept.-2025

# 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition \*\*\*

Nom chimique	Alberta	British Columbia	Ontario	Quebec
Propylene Glycol			TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	
57-55-6			TWA: 50 ppm	
			TWA: 155 mg/m <sup>3</sup>	

#### Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Aucun équipement de protection particulier requis.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection particulier requis.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En

cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une

évacuation peuvent se révéler nécessaires.

Considérations générales sur

l'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

# 9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Liquide **Aspect** Viscous Couleur off white Odeur légère

Seuil olfactif Aucune donnée disponible

**Propriété** Remarques • Méthode <u>Valeurs</u> .? cP @ 25°C 1% in water pН 6.92

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible Aucun connu

congélation

Inflammabilité

Point initial d'ébullition et plage

Limites d'inflammabilité dans l'air

Aucun connu

Aucun connu

Aucune donnée disponible

d'ébullition

Boils at 99.6 C °C / <212 °F Point d'éclair Taux d'évaporation

Aucun connu Aucune donnée disponible Aucun connu Aucune donnée disponible Aucun connu Non applicable

Limite supérieure d'inflammabilité Aucune donnée disponible

ou d'explosivité

Limite inférieure d'inflammabilité Aucune donnée disponible

ou d'explosivité

Pression de vapeur Aucune donnée disponible Non applicable Densité de vapeur relative Aucune donnée disponible Aucun connu

Densité relative 1.21 @ 20 C

Solubilité dans l'eau Aucune donnée disponible Aucun connu Aucune donnée disponible Solubilité dans d'autres solvants Aucun connu Coefficient de partage Aucune donnée disponible Aucun connu

Température d'auto-inflammation Aucune donnée disponible Aucun connu Température de décomposition Aucun connu

#### 1000920 - ACTIVUS 500SC

Date de révision 18-sept.-2025

No. and the state of the state

Viscosité cinématiqueAucune donnée disponibleAucun connuViscosité dynamiqueAucune donnée disponibleAucun connu

Autres renseignements

Propriétés explosives Non applicable.
Propriétés comburantes Non applicable.

Point de ramollissement
Masse moléculaire
VOC content
Masse volumique du liquide
Masse volumique apparente
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible

### 10. Stabilité et réactivité

#### Réactivité

Aucun renseignement disponible.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

Risques de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

Produits de décomposition

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

dangereux

# 11. Données toxicologiques

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit Route of exposure and symptoms

**Inhalation** Aucun danger connu par inhalation.

Contact avec la peau Non irritant lors d'une utilisation normale.

**Ingestion** Nocif en cas d'ingestion.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucun connu.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de la toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**ETAmél (orale)** 6,527.60

DL50 par voie orale >2000 mg/kg DL50 par voie cutanée >2000 mg/kg

<sup>\*</sup>Listed density is an approximate value and does not necessarily represent that of a specific batch

CL50 par inhalation >2.21 mg/l

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Sulfentrazone	> 2855 mg/kg (Rat)	-	> 4.14 mg/L (Rat)4 h
122836-35-5			
Water 7732-18-5	> 90 mL/kg (Rat)	-	-
Propylene Glycol 57-55-6	= 20 g/kg (Rat)	= 20800 mg/kg (Rabbit)	1
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5	= 1020 mg/kg (Rat)	-	-

#### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucune classification n'est proposée, selon des données négatives concluantes.

**Lésions oculaires graves/irritation** Aucune classification n'est proposée, selon des données négatives concluantes. **oculaire** 

Sensibilisation respiratoire ou Aucune classification n'est proposée, selon des données négatives concluantes. cutanée

Mutagénicité sur les cellules Aucune classification n'est proposée, selon des données négatives concluantes. germinales

Cancérogénicité Aucun renseignement disponible.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune classification n'est proposée, selon des données négatives concluantes.

STOT - exposition unique Aucune classification n'est proposée, selon des données négatives concluantes.

STOT - exposition répétée Aucune classification n'est proposée, selon des données négatives concluantes.

**Danger par aspiration**Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# 12. Données écologiques

Écotoxicité \*\*\*

Nom chimique	Algues/plantes	Poissons	Toxicité pour les	Crustacés
	aquatiques		microorganismes	
Propylene Glycol	EC50: =19000mg/L (96h,	LC50: =51600mg/L (96h,	-	EC50: >1000mg/L (48h,
57-55-6	Pseudokirchneriella	Oncorhynchus mykiss)		Daphnia magna) EC50:
	subcapitata)	LC50: 41 - 47mL/L (96h,		>10000mg/L (24h,
		Oncorhynchus mykiss)		Daphnia magna)
		LC50: =51400mg/L (96h,		
		Pimephales promelas)		
		LC50: =710mg/L (96h,		
		Pimephales promelas)		

Persistance et dégradation Degrades rapidly in the environment.

**Bioaccumulation** La substance n'est pas bioaccumulable.

Nom chimique	Coefficient de partage
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	1.3
2634-33-5	

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

1000920 - ACTIVUS 500SC

Date de révision 18-sept.-2025

### 13. Données sur l'élimination

#### Méthodes d'élimination

Emballage contaminé

Déchets de résidus/produits

Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

inutilisés

Ne pas réutiliser les contenants vides.

# 14. Informations relatives au transport

TMD Non réglementé (Si expédié NON EN VRAC par transport terrestre)

Numéro UN ou numéro UN3082

d'identification

**Désignation officielle de**Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

transport de l'ONU

Classe (s) de danger relatives 9

au transport

Groupe d'emballage III
Dispositions particulières 16, 99

**Désignation**UN3082, Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Sulfentrazone, Propylene

Glycol), 9, III

**DOT** Non réglementé (Si expédié NON EN VRAC par transport terrestre)

Numéro UN ou numéro UN3082

d'identification

**Nom officiel d'expédition** Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

Classe (s) de danger relatives 9

au transport

Groupe d'emballage III
Reportable quantity - Ibs None

**Dispositions particulières** 8, 146, 173, 335, 441, IB3, T4, TP1, TP29

Polluant marin du DOT NP

Désignation UN3082, Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Sulfentrazone, Propylene

Glycol), 9, III, Polluant marin

**IATA** 

Numéro UN ou numéro UN3082

d'identification

Classe (s) de danger relatives 9

au transport

Groupe d'emballage

Nom technique Sulfentrazone, Propylene Glycol

**Dispositions particulières** A97, A158, A197, A215

Code ERG 9L

OACI (air)

Numéro UN ou numéro UN3082

d'identification

Classe (s) de danger relatives 9

au transport

Groupe d'emballage

**Dispositions particulières** A97, A158, A197, A215

IMDG

Numéro UN ou numéro UN3082

Date de révision 18-sept.-2025

\_\_\_\_

d'identification

Classe (s) de danger relatives 9

au transport

Groupe d'emballage

**EmS-N°** F-A, S-F **Dispositions particulières** 274, 335, 969

Polluant marin P

# 15. Informations sur la règlementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Règlements internationaux

The Montreal Protocol on Substances that Deplete the Ozone Layer Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

**TSCA** Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. LIS/LES Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. **EINECS/ELINCS** Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. **ENCS** Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. **IECSC** Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. KECL Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. **PICCS** Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. AIIC Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

**KECL** - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée **PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AIIC - Australian Inventory of Industrial Chemicals

#### 16. Autres informations

NFPA Risques pour la santé Inflammabilité 0 Instabilité 0 Dangers particuliers -

0

HMIS Risques pour la santé Inflammabilité 0 Dangers physiques 0 Protection individuelle

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée dans le temps) STEL STEL (Limite d'exposition de courte durée)

Valeur plafond Valeur limite maximale \* Désignation de la peau

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'Environnemental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Linis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA)

Date de révision 18-sept.-2025

**Environmental Protection Agency** 

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

Bibliothèque nationale de médecine

U.S. National Toxicology Program (NTP)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique

Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique Organisation mondiale de la Santé

Date d'émission 18-sept.-2025

Date de révision 18-sept.-2025

Note de révision Aucun renseignement disponible.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique